

Le 3 mars 2025

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **troisième jour du mois de mars de l'an deux mille VINGT-CINQ**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur-général et greffier-trésorier, Monsieur Sébastien Croteau, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h01

25-03-916

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté en enlevant le point 7.4 et ajoutant le point 8.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-917

3. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance de 3 février 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de février dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de février est déposé aux membres du conseil.

25-03-918

7.3 Mandat 2025 pour la refonte des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris un processus de refonte des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE pour compléter le processus, la municipalité doit recourir aux services de la firme EXP pour s'assurer, entre autres, de la conformité au nouveau schéma d'aménagement de la MRC (R.16-63) et poursuivre la rédaction des modifications proposées;

ATTENDU QUE les montants octroyés pour effectuer le travail en 2023 et 2024 est maintenant épuisé et qu'il y a lieu d'accorder le montant prévue au budget 2025 pour ce poste de dépense et de pour poursuivre le mandat;

*Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu*

QUE le conseil mandate la firme EXP pour accompagner la municipalité dans la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme, tel que décrit dans l'offre de service datée du 31 juillet 2024;

QUE le mandat soit réalisé selon un budget horaire, à un taux moyen de 125,00 \$ de l'heure, pour un montant maximum de 25 000,00 \$, avant taxes, pour l'année 2025;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 61001 453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ENVIRONNEMENT

25-03-919

8.1 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton a convenu de créer une patrouille sur le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques de la municipalité du Canton de Potton appliqueront notamment :

- L'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- L'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Règlement sur les petits bâtiments

Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Règlement sur les bouées privées

Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques sont déjà des employés du service incendie de la municipalité du Canton de Potton.

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Paul-Conrad Carignan

Il est résolu

QUE tous les employés du service de sécurité incendie et civile du Canton de Potton soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus;

QU'une demande sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom des celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-920

8.2 Nomination des préposés selon le règlement no. 227-2002 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal de nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit par résolution nommer ces préposés;

EN CONSÉQUENCE,

***il est proposé par Andrew Phaneuf
et résolu Constance Ramacieri***

DE NOMMER Stéphan Pouliot, Simon Pouliot, Jasmin Côté, Claude Hamel, Crystal Goodwin, Pierre Robin, Steve Gauthier et Yves Aubin :

- Préposé à l'émission des certificats d'usager ;
- Préposé à l'émission des certificats de lavage d'embarcations ;
- Préposé responsable d'un quai public ;
- Préposé chargé de l'application du règlement numéro 2014-428 ;

DE RECONNAÎTRE le poste de lavage localisé au Parc Forand comme poste de lavage et rampe de mises-à-l'eau et au quai municipal de Georgeville comme rampe de mises-à l'eau sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-921

8.3 Entente de services pour un chargé de projets

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead voudrait faire avancer plus rapidement des dossiers importants;

ATTENDU QUE l'ajout d'un chargé de projets aiderait la direction à obtenir de nouvelles subventions pour le financement de futurs projets;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead aimerait prendre part à plus de programmes offerts par la MRC Memphrémagog;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE la municipalité du Canton de Stanstead fasse parvenir à M. Thomas Heinrich une entente de services à titre de chargé de projets en environnement au cours de la semaine;

QUE l'entente de services offerte à M. Thomas Heinrich soit pour un mandat fixe de 6 mois totalisant 550 heures en présentiel à partir du 15 avril jusqu'au 13 septembre 2025.

QUE la rémunération offerte à M. Thomas Heinrich dans le cadre de cette entente soit forfaitaire, c'est-à-dire sans prélèvements à la source et que ces sommes soient prises à partir du poste budgétaire 02 47002 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

25-03-922

9.1 Octroi de contrat – Fourniture et épandage d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des demandes de prix pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur certains chemins pour la saison 2025;

ATTENDU QUE les propositions reçues se détaillent comme suit (avant taxes):

- Somavrac 0,4212 \$ / litre
- Entreprises Bourget : 0,4536 \$ / litre
- Multi Routes : 0,5450 \$ / litre

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par Paul-Conrad Carignan

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour le transport et l'épandage d'abat-poussière sur les chemins municipaux à *Somavrac*, selon le taux du litre plus haut décrit;

QUE les demandes de prix et la présente résolution font foi de contrat entre les parties;

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-923

9.2 Octroi de contrat – Creusage de fossés

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des demandes de prix pour le creusage de fossés;

ATTENDU QUE les propositions reçues se détaillent comme suit (avant taxes):

	Pelle hydraulique	Camion	MG20B	Pierre 100-200mm
Excavation Lescault	138\$/heure	10 roues -----	15.40\$/t.m.	19.75\$/t.m.

		12 roues 133\$/heure		
R.T.D. Enr.	135\$/heure	10 roues 110\$/heure	14.75\$/t.m.	21.00\$/t.m.
		12 roues 125\$/h		

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat de creusage de fossés à *R.T.D. Enr.* selon les taux plus haut décrits;

QUE la demande de prix, la proposition et la présente résolution font foi de contrat entre les parties;

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32006 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-924

9.3 Octroi de contrat – Remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des demandes de prix pour le remplacement de certains ponceaux;

ATTENDU QUE les propositions reçues se détaillent comme suit (avant taxes):

	Pelle hydraulique	Camion	MG20B	Pierre 100-200mm
Excavation Lescault	138\$/heure	10 roues ----- 12 roues 133\$/heure	15.40\$/t.m.	19.75\$/t.m.
R.T.D. Enr.	135\$/heure	10 roues 110\$/heure	14.75\$/t.m.	21.00\$/t.m.
		12 roues 125\$/h		

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil municipal octroie le contrat de remplacement de ponceaux à *R.T.D. Enr.* selon les taux plus haut décrits;

QUE la demande de prix, la proposition et la présente résolution font foi de contrat entre les parties;

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32016 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-925

9.4 Octroi de contrat – Nivelage des routes et mise en place de matériaux granulaires

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des demandes de prix pour le nivelage de chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE les propositions reçues se détaillent comme suit (avant taxes) :

- Groupe Lapalme Inc. : 185,00 \$ / heure
- Construction Goudreau Inc. : 195,00 \$ / heure
- Couillard Construction Limitée : 195,00 \$ / heure
- Transport Marcel Morin 198,50 \$ / heure

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-Conrad Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat de nivelage des chemins municipaux à *Groupe Lapalme Inc.* selon le taux horaire ci-haut décrit;

QUE la demande de prix, la proposition et la présente résolution font foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-926

9.5 Achat de sulfate ferrique

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de sulfate ferrique pour le processus des stations d'épurations de Georgeville et Fitch Bay;

ATTENDU QUE ce produit sert au traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'achat du sulfate ferrique en grandes quantités est plus avantageux qu'en petites quantités et que nous avons maintenant l'espace pour entreposer de plus grandes quantités;

***Il est proposé par
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu Brian Wharry***

QUE le conseil accepte la dépense de 15 030.40\$ pour l'achat de sulfate ferrique excluant les taxes selon la soumission 45479277 datée du 14 février 2025;

QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 41402 635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-927

9.6 Mise à niveau du système de gestion et de télémétrie

ATTENDU QUE le système de télémétrie est désuet pour l'eau potable au 599 chemin Sheldon;

ATTENDU QUE le système ne communique plus les informations en temps réel et ne transmet plus les alarmes;

ATTENDU QUE s'il adviendrait une panne, le responsable des travaux publics ne sera pas en mesure de répondre à l'urgence;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé une soumission quant à la mise à jour du système de gestion et télémétrie;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil consent à la dépense de 16 970\$ avant taxes pour la mise à jour du système de gestion et de télémétrie selon l'offre no. 14222 d'Électro-Concept du 30 janvier dernier;

QUE la dépense soit compilée au poste budgétaire no. 02 414 01 526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

25-03-928

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-Conrad Carignan
Il est résolu*

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de février, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de février conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	255 911.98\$
Total des comptes à payer :	13 238.25\$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois février 2025, pour un montant de 59 378.41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de février, sont déposés auprès des membres du conseil.

Rapport du directeur général	3074.61\$
Rapport du responsable de la voirie et infrastructures :	18 501.43\$

25-03-929

10.3 Adoption du Règlement no. 483-2024 sur la gestion contractuelle abrogeant le Règlement no. 429-2019

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 3 février dernier, la conseillère madame Constance Ramacieri a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n°483-2024;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de fixer la passation de contrats municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le règlement n°483-2024 établissant le mode de passation des contrats municipaux;

QUE ledit règlement soit affiché sur le site internet le plus rapidement possible.

25-03-930

10.4 Dépôt et approbation de la liste des arrérages de taxes

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE le directeur général dépose auprès des membres du conseil la liste des arrérages de taxes, en date du 3 mars 2025, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

***Il est proposé par Paul-Conrad Carignan
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages. La liste est jointe à la présente en Annexe 1;

QUE le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la Commission scolaire Des Sommets et à la Commission scolaire Eastern Township;

QUE le conseil autorise le directeur général ou la directrice générale adjointe, à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité;

QUE le conseil autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et greffier-trésorier à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 12 juin 2025 à la MRC Memphrémagog;

QUE le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de 10% et un ajout de 5% à titre de pénalité calculé quotidiennement sur la partie due seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-931

10.5 Achat d'un module pour PG Solutions- Première Ligne

ATTENDU QUE les inspecteurs en urbanisme et en environnement ont manifesté leur intérêt afin d'acquérir un programme pour la gestion des permis;

ATTENDU QUE ce programme favorisera l'efficacité des inspecteurs;

ATTENDU QUE le suivi des demandes sera plus facile entre les citoyens et les inspecteurs;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-Conrad Carignan
Il est résolu***

QUE le coordonnateur du département d'urbanisme et d'environnement a reçu une offre de service de la compagnie PG solutions au montant de 1 821\$ pour la licence et des frais de 5 370\$ pour l'installation et le démarrage ainsi qu'une formation pour l'utilisation du programme;

QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 47000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-932

10.6 Octroi de contrat pour un logo

ATTENDU QUE le conseil désire changer le logo depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la directrice-générale adjointe a fait appel à 3 infographistes;

ATTENDU QUE les propositions reçues se détaillent comme suit (avant taxes) :

• Paprika	8 500\$
• Comma	3 182\$
• Chacha	5 825\$

ATTENDU QUE l'offre de l'entreprise Comma est la plus avantageuse;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil octroi le contrat pour un nouveau logo à Comma, à la suite de l'offre présentée en date du 29 janvier 2025, no. 25029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU

25-03-933

11.1 Remboursement dans le cadre du programme de remboursement de fosse pour le lot 4 923 321

ATTENDU QUE le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et le directeur général et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 321 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 923 321, le financement de 60 000\$ couvrant les frais des dépenses déjà acquittées par le propriétaire;

QUE le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre payable à au propriétaire au montant de 60 000\$ taxes incluses, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2,r.22);

QUE le conseil mandate le directeur général à appliquer les dispositions du règlement 475-2024 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-03-934

12.1 Approbation du rapport annuel de sécurité incendie

ATTENDU QUE le rapport annuel en sécurité incendie a été complété par la Régie incendie puis acheminé à la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE les municipalités doivent tout de même entériner le contenu dudit rapport, tel qu'exigé par la Direction régionale en sécurité incendie;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil approuve le rapport annuel en sécurité incendie 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS ET CULTURE

25-03-935

13.1 Octroi d'un budget pour des feux d'artifices pour la St-Jean

ATTENDU QUE la Fête Nationale est organisée par la municipalité du Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE le comité de loisirs et culture recommande de bonifier cette fête avec des feux d'artifices;

ATTENDU QUE les feux d'artifices ont des impacts négatifs sur l'environnement bien que moindre qu'auparavant;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le conseil alloue un montant de 4 880\$ avant taxes, selon l'offre de service d'Éco Pyro;

QUE seul des feux d'artifices offrant de faibles niveaux de particules fines et sans perchlorates soient permisibles dans le futur pour des événements;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les 3 conseillers suivants : Johanne Fradette, Paul-Conrad Carignan et William Marsden votent contre.

14. VARIA

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

25-03-935

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Constance Ramacieri, il est 19h47.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Sébastien Croteau
Directeur général et greffier-trésorier